

# BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

*Travaux de Conduite et  
Entretien des Engins Agricoles/Viticoles*

**En Contrat d'Apprentissage • Diplôme de Niveau 3**

**Titulaire d'un Diplôme,  
Spécialisez-vous en Machinisme !**

## Objectifs de formation

Acquérir des compétences et des connaissances professionnelles, technologiques et pratiques pour :

- Assurer l'entretien et la maintenance de première niveau des matériels et équipements de l'entreprise.
- Réaliser les travaux agricoles mécanisés en toute sécurité et en respectant l'environnement.

## Durée

420 heures de formation.

## Modalités d'alternance et déroulement de la formation

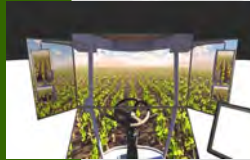
- Préparé en Alternance dans le cadre d'un Contrat d'Apprentissage d' 1 an avec un Employeur.
- L'apprenti est salarié d'une entreprise.
- L'employeur rémunère l'apprenti sur toute la durée du contrat (entreprise et centre).
- 12 semaines au CFA.
- 35 semaines en entreprise.
- 5 semaines de congés payés.

## Conditions d'admission

- Être titulaire d'un diplôme de niveau V au minimum.
- Être âgé de 18 à 30 ans.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage d' 1 an.
- Pour les étrangers, avoir un titre autorisant à travailler en France.
- Avoir envoyé un dossier de candidature.

## Poursuite d'études

Possibilité de poursuivre en Brevet Professionnel Agroéquipement Conduite et Maintenance du matériel (niveau 4).



## Modalités pratiques

<p>Salaire selon les minima fixés par le décret en vigueur ou par la Convention Collective.</p> <p>Exemple pour : la Côte d'Or – l'Yonne – la Nièvre.</p>	CATEGORIE D'AGE	1 <sup>ère</sup> ANNEE	<p>* Pour les autres départements, se renseigner auprès de l'inspection du travail.</p>
	16 - 17 ans	35 % du SMIC	
	18 à 20 ans	43 % du SMIC	
	21 ans à 25 ans	53 % du SMIC	
	26 ans et +	100 % du SMIC	

**Une exonération** d'une partie des charges sociales patronales (et salariales) dues au titre des salaires versés aux apprentis pendant la durée totale du contrat d'apprentissage.

**Un soutien à l'effort de formation pour l'entreprise de moins de 250 salariés :**  
↳ 1<sup>ère</sup> année : 4 125 €

## Principaux contenus

### BPA - Travaux de Conduite et Entretien des Engins Agricoles

L'apprenti suit une formation par modules.  
Il acquiert dans chaque domaine des savoirs et des savoir-faire correspondant à des objectifs qui vont être évalués par la validation d'unités capitalisables.

<p><b>1 UC générale</b> UCG 3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable.</p>	<p><b>2 UC d'Option</b> UCO 1 : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite d'une culture. UCO 2 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des engins agricoles et de leurs équipements.</p>	<p><b>3 UC de spécialité</b> UCS 1 TCEEA : Conduire en sécurité un tracteur et/ou un automoteur. UCS 2 TCEEA : Réaliser les travaux mécanisés relatifs à la conduite d'une culture. UCS 3 TCEEA : Effectuer l'entretien et la maintenance des engins agricoles et de leurs équipements.</p>
--	--	---

**2 UCARES**  
UCARE : Soudure  
UCARE : CACES Chariot élévateur

### Dispositif d'évaluation

Validation par Unités Capitalisables.

### Frais annexes

50 € demandés à l'entrée en formation.



### CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

RESP. PEDAGOGIQUE : **Christine DOCHEZ**

6 avenue du Parc - BP 10215  
21206 BEAUNE CEDEX

Tél : 00 33 (0)3 80 26 34 29

Fax : 00 33 (0)3 80 24 07 55

E-mail : [cfa.beaune@educagri.fr](mailto:cfa.beaune@educagri.fr)

Site WEB : <http://www.cfa.lavitibeauve.com>

